

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 265

29 janvier 2014

SOMMAIRE

Appledore Investments S.à r.l.	12712	Portluxauto S.à r.l.	12698
Capital Park (Luxembourg) Two S.à r.l.	12681	Quotapart SPF S.A.	12698
CEF (E) S.A.	12699	Reform Capital Loan Recovery Fund	12701
Centara S.à r.l.	12681	Revco s.à r.l.	12713
Chantemule S.à r.l.	12686	Revesta S.A.	12720
CORPORE + SANO Benelux S.A.	12714	Roadster One S.à.r.l.	12697
Danaher European Finance S.à r.l.	12702	Roadster Two S.à.r.l.	12699
Euro Convergence	12686	Rockpoint TRE I Properties S.à r.l.	12679
European Mail S.à r.l.	12686	Romada.Fi S.A.	12701
Ferrero Agri Lux S.A.	12681	SCHOONER INVESTMENT S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF	12674
Flama International S.A.	12700	Sioma Finances S.A.	12701
Guardian Digital Communications Luxem- bourg S. à r.l.	12697	Snack Bosphore S.à r.l.	12698
Hamburg, Bergedorfer Markt 5-7 Immobi- lien S.à r.l.	12709	Supermini-Roedgen S.à r.l.	12701
Harmony Finance S.A.	12697	Taminco Group Holdings S.à r.l.	12702
H Invest Groupe	12697	Tekneco International Holding S.A.	12702
International Business And Professional Network, Asbl	12677	TGC Luxembourg GMBH	12720
Issy Holding	12681	T.I. Finitions S.à r.l.	12701
Issy Holding	12682	Toutatysse S.A. - SPF	12689
La Surveillance Luxembourgeoise S.A. ...	12685	Trigance Investments	12675
Liusol International S.A.	12686	Turgot S.A.	12699
Mab Invest S.à r.l.	12697	Tuscany Real Estate S.A.	12678
Mago Invest	12719	VM Bank International S.A.	12685
Mediendirekt S.à r.l.	12685	Vodafone Enterprise Global Businesses S.à r.l.	12681
N.V. Réalisations S.A.	12686	Winch Italy Holdings 1 S.à r.l.	12687
Partners Group Secondary 2008 S.C.A., SI- CAR	12698		

**SCHOONER INVESTMENT S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, Société Anonyme -
Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 39.331.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil treize, le quatre décembre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre, agissant au nom et pour le compte de la société anonyme de droit des Iles Vierges Britanniques SHANGHAI SPIRIT INVESTMENTS LIMITED, avec siège à Tortola (BVI), P.O. Box 957, Road Town, immatriculée sous le numéro 1769384, en vertu d'une procuration donnée le 28 octobre 2013 et qui restera annexée au présent acte.

Lequel comparant a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe avec siège social à L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, une société anonyme sous la dénomination de «SCHOONER INVESTMENT S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF», au capital social actuel de cinq cent mille dollars des Etats-Unis (500 000.-USD], représenté par cinq cents (500] actions d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (1 000.-USD] chacune;

- que la Société a été constituée originairement sous la dénomination de «CLIPPER INVESTMENT S.A.», suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 22 novembre 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 290 du 2 juillet 1992; que sa dénomination a été changée en «SCHOONER INVESTMENT» suivant acte reçu par le même notaire, en date du 29 octobre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 37 du 26 janvier 1993, et qu'enfin, les statuts ont été modifiés, la Société adoptant notamment sa dénomination sociale actuelle, suivant acte reçu par le même notaire en date du 27 novembre 2009, publié au Mémorial, Recueil C No 89 du 13 janvier 2010.

- que cette Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B No 39 331;

- que la totalité des cinq cents (500] actions de la société anonyme SCHOONER INVESTMENT S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, ont été réunies entre les mains du mandant, la société SHANGHAI SPIRIT INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée;

- que le mandant, actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la société anonyme SCHOONER INVESTMENT S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, avec effet immédiat;

- que, partant, l'actionnaire unique, qui déclare avoir parfaite connaissance de la situation de la société anonyme SCHOONER INVESTMENT S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, se trouve investi de tous les éléments actifs de la Société et reprend à son compte tout le passif social et tous les engagements de la Société, sans restriction ni réserve, même inconnus à l'heure actuelle;

- que, partant, la liquidation de la société anonyme SCHOONER INVESTMENT S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, est dès lors achevée et la Société est définitivement dissoute et liquidée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux membres du Conseil d'administration et au Commissaire de la Société;

- que le mandant déclare en outre que les livres et documents de la Société dissoute resteront déposés pendant la durée légale de cinq années à son ancien siège social.

Sur ce, le comparant a présenté au notaire, pour vérification, le registre d'actionnaires de la Société dissoute qui a été immédiatement annulé par le notaire instrumentant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg au siège de la Société dissoute, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signés: L. DAL ZOTTO, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16009. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013179220/54.

(130219072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Trigrance Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 117.719.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth of December

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "TRIGANCE INVESTMENTS", with registered office à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 117.719, incorporated by a deed drawn up by Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 30 June 2006 and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (the «Mémorial C») (the «Company») number 1683, dated 8 September 2006,

with a subscribed capital fixed at fifty thousand euro (EUR 50,000.-), divided into five hundred (500) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The meeting is presided by Mrs. Eléonore PAULY, employee, professionally residing in L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Axelle GUEDES, employee, professionally residing in L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

The board having thus been formed the Chairman states and asks the notary to enact:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Decision to put the company "TRIGANCE INVESTMENTS" into liquidation.
- 2.- Nomination of a liquidator and determination of his powers.
- 3.- Discharge to the manager of the company.
- 4.- Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; the said attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to dissolve the company "TRIGANCE INVESTMENTS" and to put it into liquidation.

Second resolution

The general meeting decides to appoint Easy Way S.à r.l., with registered office in L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 152.269, as liquidator of the company.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915, concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

Third resolution

The meeting gives full discharge to the directors and the Auditor of the company, for the execution of their mandate.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douze décembre

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné; s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «TRIGANCE INVESTMENTS» ayant son siège social à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 117.719, constituée en vertu d'un acte reçu le 30 juin 2006 par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, et dont les statuts sont en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1683 du 8 septembre 2006,

avec un capital souscrit fixé cinquante mille euros (EUR 50.000,-), divisé en cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Eléonore PAULY, employée, demeurant professionnellement à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Axelle GUEDES, employée, demeurant professionnellement à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Décision de mettre la société «TRIGANCE INVESTMENTS» en liquidation.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge à la gérance de la société.
- 4.- Divers.

B) Que les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, est signée par les associés présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société «TRIGANCE INVESTMENTS» et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne la société EASY WAY S.à r.l., avec siège social à L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 152.269, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au Conseil d'Administration et au Commissaire aux comptes, pour l'exécution de leur mandat.

12677

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Eleonore PAULY, Axelle GUEDES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 décembre 2013. Relation GRE/2013/5152. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013179300/119.

(130218272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

International Business And Professional Network, Asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 13, rue Marie-Adelaide.

R.C.S. Luxembourg F 1.228.

Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 2013

Troisième résolution

Le Comité propose que les statuts soient amendés afin de permettre une durée d'adhésion de date à date, d'une année sur l'autre, et non plus sur une année civile exclusivement, et que les paragraphes concernant le renouvellement de ces adhésions soient adaptés en conséquence.

- La disposition actuelle:

«Comme la durée de l'adhésion court de janvier à décembre, les cotisations sont dues au 1^{er} janvier de chaque année. Un membre est réputé avoir mis fin à son adhésion si sa cotisation n'a pas été acquittée dans les trois mois de son exigibilité, à savoir le 1^{er} avril.»

Sera remplacée par la disposition suivante:

«Comme la durée de l'adhésion court de date à date, d'une année sur l'autre, les cotisations sont dues à la date anniversaire de l'adhésion, chaque année. Un membre est réputé avoir mis fin à son adhésion si sa cotisation n'a pas été acquittée dans les trois mois de son exigibilité.»

- De plus, la disposition actuelle concernant les Cotisations Annuelles:

«La durée de l'adhésion court de janvier à décembre; les adhésions semestrielles débutent en juillet pour se terminer en décembre (cotisation réduite). (...) Les membres dont les cotisations de l'année précédente n'auront pas été acquittées au 1^{er} avril de l'année suivante seront retirés de la liste des adhérents.»

Sera remplacée par la disposition suivante:

«La durée de l'adhésion court de date à date, d'une année sur l'autre, et débute aussitôt qu'un membre aura acquitté sa cotisation. (...) Les membres dont les cotisations n'auront pas été acquittées dans les trois mois de leur exigibilité seront retirés de la liste des adhérents.»

La résolution a été proposée par Mme Tina Pedersen, assistée de Mme Dorothy Germaine.

Catherine Beaujour
Secrétaire Générale

Extract of extraordinary general meeting held on November 20, 2013

Third resolution

The Committee requests that the Statutes are revised from membership from January-December to a rolling one year membership, and that clauses regarding subscription renewal terms are changed accordingly.

- The current provision:

"As membership runs from January-December, subscription fees are due 1 January each year. A member is deemed to have resigned if her subscription has not been paid three months from the date it was due, which is 1 April."

will be replaced by the following:

"As membership is based on a one rolling year; subscription fees are due by anniversary date each year. A member is deemed to have resigned if her subscription has not been paid within three months from the date it was due."

- In addition, the current provisions regarding Annual Subscriptions:

"Membership runs from January to December; Half year memberships start in July and run to December (reduced rate). (...) Past year Memberships not paid by the first of April are removed from the membership record."

will be replaced by the following:

"Membership is based on a one rolling year, starting as soon as a new member joins after paying her subscription fees. (...) Memberships not paid within 3 months of anniversary date are removed from the memberships' record."

The motion to approve them was proposed by Mrs Tina Pedersen, and seconded by Mrs Dorothy Germaine.

Catherine Beaujour

General Secretary

Référence de publication: 2013179384/50.

(130219328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Tuscany Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 102.949.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize,

le treize décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

La société de droit panaméen BAYAHIBE UNIVERSAL CORP., ayant son siège social à Panama, République de Panama, inscrite au "Registro Publico de Panama" sous le numéro 612506.

Laquelle comparante est ici représentée par Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 13 novembre 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme TUSCANY REAL ESTATE S.A., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 102949 (NIN 2004 2217 892), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 septembre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1175 du 18 novembre 2004.

II.- Que le capital de la société s'élève à trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare expressément que la société TUSCANY REAL ESTATE S.A. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société TUSCANY REAL ESTATE S.A..

En conséquence de cette dissolution, l'actionnaire unique, la société de droit panaméen BAYAHIBE UNIVERSAL CORP., agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société TUSCANY REAL ESTATE S.A. a été réglé et la comparante demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société étant ainsi achevée, et partant elle est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;
- le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: R. SONNENSCHNEIN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 16 décembre 2013. Relation: ECH/2013/2388. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013179301/52.

(130218557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Rockpoint TRE I Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 139.870.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twelfth day of December.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mrs Laure PRISCAL, employee, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, the "Proxy-Holder",

acting as a special proxy of Rockpoint TRE Holding, L.L.C., a company incorporated and existing under the laws of Delaware and having its registered office in The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, State of Delaware 19801, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations, under the number 4546669, the "Sole Shareholder", by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the the Proxy-Holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, requested the undersigned notary to act its declarations and observations as follows:

I.- That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), Rockpoint TRE I Properties S.à r.l., having its registered office at L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under section B number 139.870, was incorporated pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary on 18th of June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1834 of July, 25th, 2008.

II.- That the subscribed share capital of the company Rockpoint TRE I Properties S.à r.l., amounts currently to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

III.- That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of the company Rockpoint TRE I Properties S.à r.l."

IV.- That Sole Shareholder as liquidator declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company Rockpoint TRE I Properties S.à r.l..

V.- That the Sole Shareholder declares that all the known debts have been paid and that they take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company Rockpoint TRE I Properties S.à r.l., and that the liquidation of the company Rockpoint TRE I Properties S.à r.l., is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the Sole Shareholder declares that the liquidation is closed.

VII.- That the shareholders' register of the dissolved company Rockpoint TRE I Properties S.à r.l. has been cancelled.

VIII.- That the financial statements of the company Rockpoint TRE I Properties S.à r.l. as at the date of dissolution are hereby approved.

IX.- That the Sole Shareholder grants full discharge ("quitus") to all the managers of the dissolved company Rockpoint TRE I Properties S.à r.l. for the execution of their mandates.

X.- That the records and documents of the dissolved company Rockpoint TRE I Properties S.à r.l. will be kept for a period of five years at L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred and fifty Euro.

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version. On request of the appearing party, duly represented, and in case of divergences between the English and French Text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was prepared in Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the Proxy-Holder of the Sole Shareholder, who is known to the Notary by his name, first name, civil status and residence, the Proxy-Holder of the Sole Shareholder and the Notary, have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douze décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Laure PRISCAL, employée, ayant son adresse professionnelle à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, agissant en sa qualité de mandataire spécial de TRE Holding L.L.C., ayant son siège social à 3953 Old Parkland, Maple Avenue, Woodlawn Hall, Suite 300, USA-TX 75219 Dallas, ci-après dénommée "l'Associé Unique", en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique, représenté tel que dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations et constatations ainsi qu'il suit:

I.- Que la société à responsabilité limitée Rockpoint TRE I Properties S.à r.l., ayant son siège social à L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 139.870, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1834 du 25 juillet 2008.

II.- Que le capital social souscrit de la société Rockpoint TRE I Properties S.à r.l. est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III.- Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société Rockpoint TRE I Properties S.à r.l..

IV.- Que l'Associé Unique., en tant que liquidateur de la société Rockpoint TRE I Properties S.à r.l., a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite société.

V.- Que l'Associé Unique déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute Rockpoint TRE I Properties S.à r.l., et que la liquidation de la société Rockpoint TRE I Properties S.à r.l., est achevée sans préjudice du fait qu'ils répondent personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que l'Associé Unique déclare que la liquidation est clôturée.

VII.- Que le registre des associés de la société dissoute Rockpoint TRE I Properties S.à r.l. est annulé.

VIII.- Que les états financiers de la société Rockpoint TRE I Properties S.à r.l., à la date de la dissolution sont ici approuvés.

IX.- Que l'Associé Unique accorde décharge pleine et entière aux gérants de la société dissoute Rockpoint TRE I Properties S.à r.l., pour l'exécution de tous leurs mandats et charges pendant, et en relation avec, la période ayant commencé le 1^{er} janvier 2013 et se terminant au jour de la liquidation de Rockpoint TRE I Properties S.à r.l..

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ neuf cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte fait à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au mandataire de l'Associé Unique connu du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, état civil et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laure PRISCAL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 décembre 2013. Relation GRE/2013/5155. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2013179157/103.

(130218273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Issy Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 180.370.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 décembre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013179926/11.

(130218756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Vodafone Enterprise Global Businesses S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 63.922.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Référence de publication: 2013180517/10.

(130218881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Centara S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 131.474.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire en date du 11 décembre 2013.

Pour autant que de besoin, est alors intervenu Monsieur Nico Arend, précité anciennement associé de la Société qui entend porter à la connaissance de qui de droit que suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 décembre 2013, il a apporté les parts qu'il détenaient dans la Société à SOCIETE DES PARTICIPATIONS N. AREND SOCIETE CIVILE

Référence de publication: 2013182316/12.

(130222831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Capital Park (Luxembourg) Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.750,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Référence de publication: 2013182271/10.

(130222907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Ferrero Agri Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 155.626.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 décembre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013179760/11.

(130218828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Issy Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 180.370.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of December.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Issy Holding, a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180.370 (the Company). The Company was incorporated on September 3, 2013 pursuant to a deed enacted by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2614, page 125446, dated October 19, 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation of the Company.

There appeared:

CUSTOM HOUSE CAPITAL INVESTMENT PROPERTY FUNDS PLC, a company duly incorporated and validly existing under the law of the Republic of Ireland, having its registered office in Marine House, Clanwilliam Court, Dublin 2, Ireland, registered with Companies Registration Office under number 422825, currently in liquidation (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Max MAYER, employee, professionally residing in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

which power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, was attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all of the thirty one thousand (31,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, fully paid-up, representing the entirety of the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. waiver of convening notices;

2. change of the par value of the shares issued by the Company to bring it from its current value of one euro (EUR 1) per share to one Euro cent (EUR 0.01) per share and acknowledgement that the share capital of the Company in an amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is henceforth represented by three million one hundred thousand (3,100,000) shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each;

3. amendment to article 6. of the Articles in order to reflect the share capital increase and the change of the par value of the shares, as proposed above;

4. amendment to the register of registered shares of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company and to any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares and the change of the par value of the shares in the register of registered shares of the Company; and

5. miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the par value of the shares issued by the Company to bring it from its current value of one euro (EUR 1) per share to one Euro cent (EUR 0.01) per share and acknowledges that the share capital of the Company in an amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is henceforth represented by three million one hundred thousand (3,100,000) shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to amend article 6 of the Articles which shall be reworded as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by three million one hundred thousand (3,100,000) shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each, fully paid-up.

The Company's authorized capital is set at EUR 25,000,000 (twenty five million euro) which shall be represented by 2,500,000,000 (two billion five hundred million) shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each.

All the shares are in bearer or nominative form. A register of shareholder shall be kept by the Company and shall mention the name and the address of each shareholder as notified by it, the number of the shares it holds and, as the case may be the date of any transfer.

The share capital and the authorized share capital, as the case may be, may be increased or reduced from time to time by means of a resolution of the extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for an amendment of the Articles.

Furthermore, in accordance with article 32 of the Law, the board of directors is authorized for a period of five years as of the date of publication of these Articles, without prejudice of renewal to increase from time to time the share capital within the limits of the authorized capital and to amend the Articles to reflect such increase. The board of directors shall have the broadest powers to determine the conditions and modalities of issuance, subscription and payment of the new shares, which could be issued in particular with or without share premium and paid up by contribution in kind or cash, or in any other way to be determined by the board of directors. The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any director or any other duly authorized person, the power of acknowledging the contribution and receiving payment for the shares representing all or part of the increase of capital within the authorized capital."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the register of registered shares of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any director of the Company and any lawyer or employee of *Stibbe Avocats* in Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the change of the par value of the shares in the register of registered shares of the Company.

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 950.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douzième jour du mois de décembre,

par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de *Issy Holding*, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.370 (la Société). La Société a été constituée le 3 septembre 2013 suivant un acte du notaire instrumentant publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2614, page 125446 du 19 octobre 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

A comparu:

CUSTOM HOUSE CAPITAL INVESTMENT PROPERTY FUNDS PLC, une société constituée et existant valablement selon le droit de la République d'Irlande, ayant son siège social au *Marine House, Clanwilliam Court, Dublin 2, Irlande*, immatriculée auprès du Companies Registration Office sous le numéro 422825, actuellement en liquidation (l'Actionnaire Unique),

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, ayant sa résidence professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Actionnaire Unique détient les trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro chacune (EUR 1), souscrites et entièrement libérées, représentant l'intégralité du capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. modification de la valeur nominale des actions émises par la Société afin de la porter de sa valeur actuelle d'un euro (EUR 1) par action à un centime d'euro (EUR 0,01) par action et constatation que le capital social de la Société d'un montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) est par conséquent représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

3. modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital et la modification de la valeur nominale des actions, telles que mentionnées ci-dessus;

4. modification du registre des actions de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société et à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à la modification de la valeur nominale des actions dans le registre des actions de la Société; et

5. divers.

Ces faits exposés, la partie comparante, agissant par le biais de son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Actionnaire Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier la valeur nominale des actions émises par la Société afin de la porter de sa valeur actuelle d'un euro (EUR 1) par action à un centime d'euro (EUR 0,01) par action et constate que le capital social de la Société d'un montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) est par conséquent représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts, qui aura désormais le libellé suivant:

" **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000), représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, entièrement souscrites.

Le capital autorisé est fixé à EUR 25.000.000 (vingt-cinq millions d'euros) et sera composé de 2.500.000.000 (deux milliards cinq cent millions) d'actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives. Un registre des actionnaires est tenu par la Société et mentionne au moins le nom et l'adresse de chaque actionnaire, le nombre des actions qu'il détient et, le cas échéant, la date de chaque transfert.

Le capital social et le capital autorisé, le cas échéant, peuvent être augmentés ou réduits par résolution de l'assemblée extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

De plus, conformément à l'article 32 de la Loi, le conseil d'administration est autorisé pour une durée renouvelable de cinq ans à compter de la date de publication des présents Statuts, à augmenter le capital social, dans les limites du montant du capital autorisé et des Statuts, et à modifier les Statuts en conséquence. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour déterminer les conditions et modalités d'émission, de souscription et de libération des nouvelles actions, qui seront émises avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, ou de toute autre manière déterminée par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans accorder aux actionnaires existant un droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur ou toute autre personne autorisée le pouvoir de constater les apports et de recevoir paiement des actions représentant tout ou partie de l'augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à la modification de la valeur nominale des actions dans le registre des Actionnaires de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la société en raison du présent acte sont estimés à environ 950,- EUR.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé, ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 décembre 2013. Relation GRE/2013/5168. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 20 décembre 2013.

Référence de publication: 2013179925/178.

(130218754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

La Surveillance Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 55.320.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social exceptionnellement le 23 décembre 2013

1^{ère} Résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission du Commissaire aux Comptes, Mr Philippe RICHELLE, avec effet immédiat.

2^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, H.R.T. Révision ayant son siège social au 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen, en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes de la société.

Le mandat du nouveau commissaire débutera sur la revue des comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2012 et viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire Annuelle de l'an 2014.

Pour LA SURVEILLANCE LUXEMBOURGEOISE S.A.

Référence de publication: 2013181670/16.

(130221165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Mediendirekt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5372 Schuttrange, 2, rue du Verger.

R.C.S. Luxembourg B 136.644.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013181732/10.

(130221640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

VM Bank International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 5, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 10.309.

Die koordinierte Satzung vom 18/12/2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, den 20/12/2013.
Me Cosita Delvaux
Notar

Référence de publication: 2013180539/12.

(130218906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

N.V. Réalisations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 107.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013181756/10.

(130221871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Chantemule S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 173.978.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013182321/10.

(130223234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Euro Convergence, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 147.636.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.12.2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013182402/12.

(130222120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

European Mail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 124.497.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Référence de publication: 2013182435/10.

(130222818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Liusol International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 58.683.

Les comptes annuels au 30 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIUSOL INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013182669/12.

(130223076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Winch Italy Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.250.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 157.130.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty sixth day of November,
before us Joseph ELVINGER notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Edmond de Rothschild Euroopportunities II S.C.A., SICAR, a société d'investissement en capital à risque under the form of a société en commandite par actions organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 154205 (the "Shareholder"), represented by its general partner Edmond de Rothschild Euroopportunities Management II S.à r.l., a société à responsabilité limitée organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 154079,

Hereby represented by Marilyne Requier, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that it is the sole shareholder of Winch Italy Holdings 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of sixteen million two hundred fifty thousand euro (EUR 16,250,000.-), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 26 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 78 of 14 January 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 157130 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 2 To appoint the liquidator.
- 3 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.
- 4 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Shareholder resolved to appoint Edmond de Rothschild Euroopportunities Management II S.à r.l., a société à responsabilité limitée organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 154079, as liquidator.

Third resolution

The Shareholder resolved that, in performing its duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail. Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-six novembre,

Par-devant nous Joseph ELVINGER notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Edmond de Rothschild Euroopportunities II S.C.A., SICAR, une société d'investissement en capital à risque sous la forme d'une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 154205 (l'«Associé»), représenté par son associé commandité gérant Edmond de Rothschild Euroopportunities Management II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), dont le siège social se situe au 1, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 154079,

représentée aux fins des présentes par Marilyne Requier, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Winch Italy Holdings 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de seize millions deux cent cinquante mille euros (EUR 16.250.000.-), dont le siège social se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 78 du 14 janvier 2011 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 157130 (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.
- 2 Nomination d'un liquidateur.
- 3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
- 4 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de nommer Edmond de Rothschild Euroopportunities Management II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros

(EUR 12.500.-), dont le siège social se situe au 1, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 154079, comme liquidateur.

Troisième résolution

L'Associé a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Associé a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. REQUIER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 27 novembre 2013. Relation: LAC/2013/53713. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013180546/135.

(130218752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Toutatysse S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 182.747.

— STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN, ON THE THIRTEENTH DAY OF THE MONTH OF MARCH.
Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-on- Attert.

There Appeared:

WILONA GLOBAL S.A, a company under the Republic of Panama, with its registered office in Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama), registered with the trade and companies registrar in the Republic of Panama under number 508545,

here duly represented by Mrs Valérie Wesquy, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on December 12th, 2013, which proxy will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has drawn up the following articles of a joint stock (société anonyme) company under the form of a family wealth management company (société de gestion de patrimoine familial) (SPF for short) which it intends to organize.

Name - Registered offices - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a family wealth management company (Société de gestion de Patrimoine Familial)

under the form of a joint stock company (société anonyme) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, the law of 11 May 2007 on the Société de gestion de Patrimoine Familial (the "SPF Law") as well as by the present articles of incorporation.

The company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only, who does not need to be a shareholder of the Company.

The company shall assume the name of "TOUTATYSSE S.A.- SPF".

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the Municipality of the registered offices by a simple decision of the board of directors.

If extraordinary events either political, economical or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered offices or to easy communications of these offices with foreign countries should arise or be imminent, the registered offices may be transferred to another country till the complete cessation of these abnormal circumstances. This measure, however, shall not affect the nationality of the company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered offices.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The sole object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, within the meaning of the Law of 5 August 2005 on Financial Guarantee Contracts, as well as of cash monies and assets of any nature held in a bank account, excluding any commercial activity. Financial assets according to the Law of 5 August 2005 on Financial Guarantee Contracts consist in (a) any transferable securities including, in particular, shares and other titles equivalent to shares, shares of undertakings for collective investment, bonds and debentures and any other form of proof of debt, certificates of deposit, notes, and bills of exchange; (b) securities conferring the right to acquire shares, bonds and debentures and other stocks by way of subscription, purchase or exchange; (c) forward financial instruments and securities conferring the right to a settlement in cash (except payment instruments); including money market instrument; (d) any other title representing property rights, claims or transferable securities; (e) any underlying instrument (be they related to indexes, raw materials, precious metals, foodstuff, metals, commodities or other goods or risks); (f) any claim related to the items listed under (a) to (e) and any right concerning these items or related to them, whether these instruments are materialized or dematerialized, transferable by way of crediting on an account or by negotiation, bearer instruments or registered securities, endorsable or not, and irrespective of the applicable law.

The Company may take any supervision measures, may carry out any transactions, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes but only under the condition that the Company does not involve itself in the management of its shareholdings companies, within the meaning of the SPF Law.

The Company shall not have any commercial activity.

The object of the company is also to take participation, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, provided not to interfere in the management of these companies.

Art. 5. The subscribed share capital is set at EUR 300.000 (three hundred thousand euros) represented by 3.000 (three thousand) shares with a par value of EUR 100,00 (one hundred euros) each.

The shares of the Company shall be registered or bearer at the option of the shareholders.

The Board of Directors is authorized, in one or several times, in one or several tranches, to increase the share capital in order to raise its initial amount of EUR 300.000 (three hundred thousand euros) to EUR 5.000.000 (five million euros) by creation and issue of 47.000 (forty seven thousand) shares of a nominal value EUR 100,00 (one hundred euros) each, benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares, against payment in cash or in kind.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. When the shareholders resolve to increase the subscribed share capital by the issue of shares the pre-emptive right of the holders of shares may be exercised.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The company's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The shares may only be held by Eligible Investors as defined by article 3 of the SPF Law. The shares may be freely transferred, but only if the shares are held by Eligible Investors as defined by article 3 of the SPF Law.

Management - Supervision

Art. 6. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only.

Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

If the post of a director elected by the General Meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally appoint a replacement. In this case, the next General Meeting will proceed to the final election.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. In the case the chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the director designated to this effect by the board. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive general meeting.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions, if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, cable or fax, confirmed by letter.

Any director may participate in a meeting of the board by conference call, videoconference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

Art. 8. All decisions by the board shall require an absolute majority. In case of an equality of votes, the chairman of the meeting does not carry the decision.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

The copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. Full and exclusive powers for the administration and management of the company are vested in the board of directors, which alone is competent to determine all matters not reserved for the General Meeting by law or by the present articles.

Art. 11. The board of directors may delegate the daily management to directors or to third persons who need not be shareholders of the company.

Art. 12. The company shall be bound towards third parties in all matters (i) by the joint signature of any two members of the board of directors, or (ii) by the sole signature of the managing director within the limits of the daily management or (iv) by the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the sole director, but only within the limits of such power.

Where the company has a sole director, the company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the sole director, but only within the limits of such power.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, who are appointed by the General Meeting which fixes their number and their remuneration.

The duration of the term of office of an auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed six years.

General meeting

Art. 14. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the company. The convening notices are made in the form and delay prescribed by law.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, videoconference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 15. The annual General Meeting is held in the commune of the registered office at the place specified in the notice convening the meeting on the first Monday of June at 5 pm.

If such day is a holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditors may convene an extraordinary General Meeting. It must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the company's capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal prescriptions.

It submits these documents with a report of the company's operations one month at least before the Statutory General Meeting to the statutory auditors.

Art. 19. After deduction of general expenses and all charges, the balance represents the net profit of the company. Five percent of this net profit shall be allocated to the legal reserve fund. Such deduction will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the share capital of the company.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

Advances and dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The General Meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical bodies, appointed by the General Meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and the law of 11 May 2007 on the family wealth management company (Société de gestion de Patrimoine Familial).

Transitional dispositions

The first period begins on the date of incorporation until December 31, 2014.

The first annual general meeting will meet on the first Monday of the month of June 2015 at five (5) p.m.

Subscription - Liberation

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe all of the thirteen thousand shares representing the entire share capital of EUR 300.000 (three hundred thousand euros).

All these shares have been partially paid up to the extent of 50% by cash payments, so that the sum of EUR 150.000 (one hundred and fifty thousand euros) is now at the disposal of the company, as has been proved to the notary, by a bank certificate, which certifies it.

Verification

The undersigned notary declares that the conditions provided by Article twenty-six (26) of the Act of August 10, 1915, as subsequently amended and expressly achievement.

Costs

The amount, approximately at least, costs, expenses, fees and charges of any kind whatsoever, which the company incurs or which are charged to him by reason of its constitution, is approximately EUR 1.700.-.

Extraordinary general meeting

The shareholder, representing the whole of the subscribed capital, holding itself to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

1. The number of directors is set to 3 (three).

2. Were elected as directors:

- LEXINGTON GOVERNANCE LIMITED, registered in the commercial register of London, 08454544, with registered office at 41, Chalton Street NW1 1JD, Londres, Royaume-Uni, having as permanent representative Mr Andrew Simon DAVIS, born in London on 28 July 1963, UK, with professional address 41, Chalton Street, NW1 1JD London, UK;

- Mrs Laurence BARDELLI, born on December 8th, 1962 in Villerupt (France), with professional residence at, 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg

- Mr Vincent WILLEMS, born on September 30th, 1975 in Liège (Belgium), with professional residence at 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg,

3. The mandate of the directors and the Chairman of the Board will end at the Annual General Meeting to be held in 2016.

4. The company named SER. COM SARL with registered office in L-1331 Luxembourg 19, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, (RCS Luxembourg B 117 942) is appointed as statutory auditor in charge approved the revision of company accounts. The mandate of the statutory auditor will culminate at the annual general meeting to be held in 2016.

5. The registered office of the company is fixed at 26-28 Rives de Clausen in L-2165 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

And after been read to the person appearing, known to the notary by its name, surnames, civil status and residence, the person appearing signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE TREIZIEME JOUR DU MOIS DE DECEMBRE.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A Comparu:

«WILONA GLOBAL S.A», société de droit panaméen, avec siège social à Panama, 2nd Floor, East 54th, Street, immatriculée auprès du registre de commerce de Panama sous le numéro 508545,

ici représentée par Madame Valérie Wesquy, employée, demeurent professionnellement à L-1331Luxembourg, 19, boulevard Grande Duchesse Charlotte

en vertu d'une procuration signée sous seing privé en date du 12 décembre 2013, laquelle procuration restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme sous forme d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF for short) qu'elle va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des actions ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une Société de gestion de Patrimoine Familial sous la forme d'une société anonyme qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial («Loi sur les SPF»), ainsi que par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la société n'a qu'un actionnaire unique, elle peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la société.

La société prend la dénomination de «TOUTATYSSE S.A.- SPF».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de

souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub. a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.

La société ne peut avoir aucune activité commerciale.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 300.000 (trois cent mille euros) représenté par 3.000 (trois mille) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter, en une ou plusieurs fois, en une tranche ou par tranches successives, le capital social initial de EUR 300.000 (trois cent mille euros) jusqu'au montant de EUR 5.000.000 (cinq millions d'euros) par la création et l'émission de 47.000 (quarante sept mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,00 (cent euros) chacune, bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution des actionnaires prise suivant les modalités requises pour la modification des présents statuts. Quand les actionnaires décident d'augmenter le capital souscrit par l'émission d'actions, le droit de préemption des détenteurs des actions pourra être exercé.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs avertis comme définit par l'article 3 de la Loi sur les SPF. Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la société a un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique seulement.

Si la société a plus d'un actionnaire, elle sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins deux nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace. Exceptionnellement, le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion n'est pas prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 12. La société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la société, ou (ii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Lorsque la société a un administrateur unique, elle est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Tout actionnaire de la société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à dix-sept heures (17h00).

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant Je cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures le cas échéant ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle se réunira le premier lundi du mois de juin 2015 à dix-sept heures (17h00).

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, la partie comparante déclare souscrire à toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de EUR 300.000 (trois cent mille euros).

Toutes ces actions ont été libérées partiellement à hauteur de 50% par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 150.000 (cent cinquante mille euros), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire, qui le constate expressément.

Vérification

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six (26) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.700.-.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, l'actionnaire représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- LEXINGTON GOVERNANCE LIMITED, inscrite au registre de commerce de Londres, 08454544, ayant son siège social au 41, Chalton Street NW1 1JD, Londres, Royaume-Uni, avec comme représentant permanent Monsieur Andrew Simon DAVIS, né le 28 juillet 1963 à Londres, UK, avec adresse professionnelle 41, Chalton Street, NW1 1JD Londres, UK;

- Madame Laurence BARDELLI, née le 08 Décembre 1962 à Villerupt (France), avec adresse professionnelle 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg,

- Monsieur Vincent WILLEMS, né le 30 Septembre 1975 à Liège (Belgique), avec adresse professionnelle 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg,

3. Le mandat des administrateurs se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2016.

4. La société SER COM SARL., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 19, Boulevard Grande Duchesse Charlotte (RCS Luxembourg B 117 942) est désignée comme Commissaire aux Comptes en charge de la révision des comptes de la société. Le mandat du réviseur se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2016.

5. Le siège de la société est fixé au 26-28 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénoms usuels état et demeure, la comparante a signée avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: V. WESQUY, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 décembre 2013. Relation: RED/2013/2243. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 19 décembre 2013.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013179296/395.

(130218490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Guardian Digital Communications Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.100,40.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 126.612.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Référence de publication: 2013182498/10.

(130223008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

H Invest Groupe, Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 145.025.

Mab Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.025.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013182521/10.

(130223238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Harmony Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 98.372.

Les comptes annuels au 31.12.2010 rectifiant le dépôt du 03 mai 2012 sous la référence no L120071826 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Pour: HARMONY FINANCE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Christine Racot

Référence de publication: 2013182541/16.

(130222244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Roadster One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.400,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 86.702.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique de la Société tenue à Luxembourg en date du 30 décembre 2013 que:

1. L'assemblée générale décide de clôturer la liquidation.
2. L'assemblée générale décide que les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication au 1 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014000367/18.

(130223880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Snack Bosphore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 37, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 99.230.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Ali Baba KARABULUT.

Référence de publication: 2014000383/10.

(130223492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Partners Group Secondary 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 134.995.

Auszug aus dem Beschluss der Managementgesellschaft vom 13. November 2013.

Am 13. November 2013 hat die Managementgesellschaft der Partners Group Management I S.à r.l., RCS B 134 852, in einem entsprechenden Beschluss einstimmig beschlossen, den Sitz der Partners Group Secondary 2008 S.C.A., SICAR, für die Partners Group Management I S.à r.l. als geschäftsführender Gesellschafter fungiert, mit Wirkung zum 18. November 2013 von 55, Avenue de la Gare, L - 1611 Luxembourg nach 2, Rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg zu verlegen.

Luxemburg, den 30. Dezember 2013.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2014000343/17.

(130223778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Portluxauto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, 5, rue JP Bausch.

R.C.S. Luxembourg B 167.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014000345/11.

(130223606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Quotapart SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.635.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014000350/10.

(130223743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Turgot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1280 Luxembourg, 1, rue du Père Jacques Brocquart.

R.C.S. Luxembourg B 153.048.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, tenue à la date du 20 décembre 2013, que M. Jacques Becker, demeurant professionnellement à L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf, a été appelé à la fonction d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Dr. Claude Schmit.

Le mandat de M. Jacques Becker prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Pour avis et extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014000406/16.

(130223480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

CEF (E) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 5, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 107.974.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 18 décembre 2013 que Ernst & Young a démissionné de son rôle de réviseur d'entreprises de la Société avec effet immédiat et que Deloitte Audit, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, a été nommé réviseur d'entreprises de la Société avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

CEF (E) S.A.

Signature

Référence de publication: 2014000435/16.

(130223510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Roadster Two S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.400,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 86.703.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique de la Société tenue à Luxembourg en date du 30 décembre 2013 que:

1. L'assemblée générale décide de clôturer la liquidation.
2. L'assemblée générale décide que les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication au 1 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014000368/18.

(130223879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Flama International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 122.488.

L'an deux mille treize, le six décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "FLAMA INTERNATIONAL S.A.", R.C.S. Luxembourg Numéro B 122488, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 136 du 7 février 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michael ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKE, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, M. Krecké, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 décembre 2013. LAC/2013/57356. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013177800/50.

(130217374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Supermini-Roedgen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 173.114.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/12/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013182965/12.

(130222944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

T.I. Finitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 88, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 85.746.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/12/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013182968/12.

(130223138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Sioma Finances S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 39.144.

Le Bilan au 30.11.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013182937/10.

(130222501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Romada.Fi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 85.758.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Référence de publication: 2013182888/10.

(130222820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Reform Capital Loan Recovery Fund, Société en Commandite par Actions.

R.C.S. Luxembourg B 151.803.

Nous vous informons par la présente que la société REFORM CAPITAL LOAN RECOVERY FUND, société en commandite par actions, ayant son siège social 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 151.803 n'est plus domiciliée à notre adresse depuis le 19 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2013.

SGG S.A.

Michel Lenoir / Jean-Hugues Doubet

Senior Manager / Vice President

Référence de publication: 2013182868/14.

(130222146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Tekneco International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 49.495.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013182994/10.

(130223330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Taminco Group Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.970.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Référence de publication: 2013182990/10.

(130223115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Danaher European Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.070.556.056,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.317.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

DH Holdings Corp., a corporation established and existing under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, 19801 Delaware, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 2112755 (DHHC);

Here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on November 25, 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Danaher European Finance S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116317, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, dated May 5, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1044, dated May 29, 2006, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated July 11, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2309, dated September 19, 2013.

II. The Company's share capital is set at one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125.000,00) represented by sixty-two thousand five hundred (62.500) shares with a nominal value of two Euro (EUR 2,00) each.

III. The sole shareholder resolves to accept the conversion of the sixty-two thousand five hundred (62.500) shares it holds in the share capital of the Company, into sixty-two thousand five hundred (62.500) class A shares, having a nominal value of two Euro (EUR 2,00) each and an aggregate value of one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125.000,00).

IV. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of one billion seventy million four hundred thirty-one thousand fifty-six Euro (EUR 1.070.431.056,00) in order to raise it from its present amount of one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125.000,00) to one billion seventy million five hundred fifty-six thousand fifty-six Euro (EUR 1.070.556.056,00) by:

- issuance of four hundred twenty-four million two hundred seventy-five thousand seven hundred ninety (424.275.790) new class A shares (the New Class A Shares);
 - creation and issuance of twenty-eight million four hundred forty-eight thousand seven hundred eighty (28.448.780) new class B shares (the New Class B Shares);
 - creation and issuance of fifty-five million two hundred seventy thousand three hundred sixty-seven (55.270.367) new class C shares (the New Class C Shares);
 - creation and issuance of twenty-seven million two hundred twenty thousand five hundred ninety-one (27.220.591) new class D shares (the New Class D Shares);
- all with a nominal value of two Euro (EUR 2,00) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares (the New Shares).

Subscriptions - Payments

DHHC, prenamed, resolves to subscribe for four hundred twenty-four million two hundred seventy-five thousand seven hundred ninety (424.275.790) New Class A Shares, and to fully pay them up at their nominal value of two Euro (EUR 2,00) each, for an aggregate value of eight hundred forty-eight million five hundred fifty-one thousand five hundred eighty Euro (EUR 848.551.580,00), together with a total share premium in the amount of two billion eight hundred forty-nine million six hundred seventy-three thousand two hundred seventy-two Euro and seven cents (EUR 2.849.673.272,07) by contribution in cash in the amount of three billion six hundred ninety-eight million two hundred twenty-four thousand eight hundred fifty-two Euro and seven cents (EUR 3.698.224.852,07).

The amount of three billion six hundred ninety-eight million two hundred twenty-four thousand eight hundred fifty-two Euro and seven cents (EUR 3.698.224.852,07) has been fully paid up in cash and is now available to the Company.

Thereupon intervened Leica Microsystems (SEA) Pte. Ltd., a limited liability company established and existing under the laws of Singapore, having its registered office at 67, Ayer Rajah Crescent, #07-23, Singapore (139950) and registered with the Accounting and Corporate Regulatory Authority of Singapore under number 198600861D, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on November 25, 2013.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Leica Microsystems (SEA) Pte. Ltd., prenamed, through its proxyholder, resolves to subscribe for twenty-eight million four hundred forty-eight thousand seven hundred eighty (28.448.780) New Class B Shares, and to fully pay them up at their nominal value of two Euro (EUR 2,00) each, for an aggregate value of fifty-six million eight hundred ninety-seven thousand five hundred sixty Euro (EUR 56.897.560,00), together with a total share premium in the amount of one hundred ninety-one million nine hundred seventeen thousand seven hundred forty-five Euro (EUR 191.917.745,00), by contribution in kind consisting in the contribution of seventy-five thousand one hundred eighty-three (75.183) shares with a nominal value of one thousand Danish Kroner (DKK 1.000,00) each, in the share capital of KaVo Finance ApS, a private limited company (Anpartsselskab) established and existing under the laws of Denmark, having its registered office at c/o Radiometer Medical ApS, Akandevej 21, 2700 Broenshoej, Denmark, and registered with the Danish Trade and Companies Register under number 32287921, and valued at their fair market value of three hundred thirty-five million two hundred sixty-two thousand eight hundred twenty-four United States Dollars (USD 335.262.824,00) corresponding to an equivalent amount of two hundred forty-eight million eight hundred fifteen thousand three hundred and five Euro (EUR 248.815.305,00) as per the exchange rate of approximately USD 1 for EUR 0,74215 as at November 8, 2013 (the LMSEA Assets).

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by a contribution declaration of Leica Microsystems (SEA) Pte. Ltd., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the LMSEA Assets.

Effective implementation of the contribution in kind

Leica Microsystems (SEA) Pte. Ltd., prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the LMSEA Assets to be contributed and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- the LMSEA Assets have consequently not been transferred and no legal or natural person other than Leica Microsystems (SEA) Pte. Ltd., prenamed, is entitled to any rights as to the LMSEA Assets;

- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the LMSEA Assets in order to duly carry out and formalize the contribution and to render it effective anywhere and toward any third party.

Thereupon intervened Kaltenbach & Voigt Holding GmbH, a private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) established and existing under the laws of Germany, having its registered office at Bismarckring 39, 88400 Biberach an der Riss, Germany and registered with the local court of Ulm under number HRB 722861, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on November 22, 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Kaltenbach & Voigt Holding GmbH, prenamed, through its proxyholder, resolves to subscribe for fifty-five million two hundred seventy thousand three hundred sixty-seven (55.270.367) New Class C Shares, and to fully pay them up at their nominal value of two Euro (EUR 2,00) each, for an aggregate value of one hundred ten million five hundred forty thousand seven hundred thirty-four Euro (EUR 110.540.734,00), together with a total share premium in the amount of three hundred seventy-two million eight hundred fifty-eight thousand three hundred nineteen Euro (EUR 372.858.319,00), by contribution in kind consisting in the contribution of eighty (80) shares with a nominal value of one thousand Danish Kröner (DKK 1.000,00) each, representing the entire share capital of KaVo Holding ApS, a private limited company (Anpartsselskab) established and existing under the laws of Denmark, having its registered office at c/o Radiometer Medical ApS, Akandevej 21, 2700 Broenshoej, Denmark, and registered with the Danish Trade and Companies Register under number 33067763, valued at their fair market value of six hundred fifty-one million three hundred forty-nine thousand five hundred twenty-nine United States Dollars (USD 651.349.529,00) corresponding to an equivalent amount of four hundred eighty-three million three hundred ninety-nine thousand and fifty-three Euro (EUR 483.399.053,00) as per the exchange rate of approximately USD 1 for EUR 0,74215 as at November 8, 2013 (the KVHG Assets).

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by a contribution declaration of Kaltenbach & Voigt Holding GmbH, prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the KVHG Assets.

Effective implementation of the contribution in kind

Kaltenbach & Voigt Holding GmbH, prenamed, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the KVHG Assets to be contributed and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- the KVHG Assets have consequently not been transferred and no legal or natural person other than Kaltenbach & Voigt Holding GmbH, prenamed, is entitled to any rights as to the KVHG Assets;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the KVHG Assets in order to duly carry out and formalize the contribution and to render it effective anywhere and toward any third party.

Thereupon intervened KaVo Dental Holding GmbH, a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) established and existing under the laws of Germany, having its registered office at Bismarckring 39, 88400 Biberach an der Riss, Germany and registered with the Local Court of Ulm under number HRB 725203, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on November 21, 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

KaVo Dental Holding GmbH, prenamed, through its proxyholder, resolves to subscribe for twenty-seven million two hundred twenty thousand five hundred ninety-one (27.220.591) New Class D Shares, and to fully pay them up at their nominal value of two Euro (EUR 2,00) each, for an aggregate value of fifty-four million four hundred forty-one thousand one hundred eighty-two Euro (EUR 54.441.182,00), together with a total share premium in the amount of one hundred eighty-three million six hundred thirty-two thousand two hundred eighty-three Euro (EUR 183.632.283,00), by contribution in kind consisting in (altogether the KDHG Assets):

- the contribution of eleven thousand (11.000) shares with a nominal value of one Danish Kröne (DKK 1,00) each, in the share capital of KaVo Dental Finance ApS, a private limited company (Anpartsselskab) established and existing under the laws of Denmark, having its registered office at c/o Radiometer Medical ApS, Akandevej 21, 2700 Broenshoej, Denmark and registered with the Danish Trade and Companies Register under number 32320120, valued at their fair market value of one hundred sixty million three hundred seventy-one thousand eight hundred ninety-two United States Dollars (USD 160.371.892,00) corresponding to an equivalent amount of one hundred nineteen million twenty thousand Euro (EUR 119.020.000,00) as per the exchange rate of approximately USD 1 for EUR 0,74215 as at November 8, 2013; and
- the contribution of seventy thousand ninety seven (70.097) shares with a nominal value of one Danish Kröne (DKK 1,00) each, in the share capital of Beckman Finance ApS, a private limited company (Anpartsselskab) established and existing under the laws of Denmark, having its registered office at c/o Radiometer Medical ApS, Akandevej 21, 2700 Broenshoej, Denmark and registered with the Danish Trade and Companies Register under number 33864760, valued

at their fair market value of one hundred sixty million four hundred sixteen thousand nine hundred eighty-five United States Dollars (USD 160.416.985,00) corresponding to an equivalent amount of one hundred nineteen million fifty-three thousand four hundred sixty-five Euro (EUR 119.053.465,00) as per the exchange rate of approximately USD 1 for EUR 0,74215 as at November 8, 2013.

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by a contribution declaration of KaVo Dental Holding GmbH, prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the KDHG Assets.

Effective implementation of the contribution in kind

KaVo Dental Holding GmbH, prenamed, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the KDHG Assets to be contributed and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- the KDHG Assets have consequently not been transferred and no legal or natural person other than KaVo Dental Holding GmbH, prenamed, is entitled to any rights as to the KDHG Assets;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the KDHG Assets in order to duly carry out and formalize the contribution and to render it effective anywhere and toward any third party.

Report of the Company's managers

The report of the managers of the Company, dated November 25, 2013, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contributions in kind, expressly agree with their description, with their valuation and confirm the validity of the subscriptions and payments.

V. Pursuant to the above resolutions, article 5, first paragraph of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 5.** The corporate capital is set at one billion seventy million five hundred fifty-six thousand fifty-six Euro (EUR 1.070.556.056,00) represented by:

- four hundred twenty-four million three hundred thirty-eight thousand two hundred ninety (424.338.290) class A shares (the Class A Shares);
- twenty-eight million four hundred forty-eight thousand seven hundred eighty (28.448.780) class B shares (the Class B Shares);
- fifty-five million two hundred seventy thousand three hundred sixty-seven (55.270.367) class C shares (the Class C Shares);
- twenty-seven million two hundred twenty thousand five hundred ninety-one (27.220.591) class D shares (the Class D Shares);

of two Euro (EUR 2,00) each, fully paid up.

In addition to the capital account, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realized losses or to make distributions to the shareholders.

Any share premium paid on the subscription of the shares shall remain linked to such shares and shall be held by the owner of such shares."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-six novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

DH Holdings Corp., une société établie et existante selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Comté de New Castle, 19801 Delaware, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 2112755 (DHHC);

Ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 25 novembre 2013.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie en vertu des lois du Luxembourg sous la dénomination "Danaher European Finance S.à r.l." (ci-après, la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 116317, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 5 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1044, en date du 29 mai 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire, en date du 11 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2309, en date du 19 septembre 2013.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000,00) représenté par soixante-deux mille cinq cents (62.500) parts sociales d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,00) chacune.

III. L'associé unique décide d'accepter la conversion des soixante-deux mille cinq cents (62.500) actions qu'il détient dans le capital social de la Société, en soixante-deux mille cinq cents (62.500) actions de classe A d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,00) chacune et pour un montant total de cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000,00).

IV. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un milliard soixante-dix millions quatre cent trente-et-un mille cinquante-six Euros (EUR 1.070.431.056,00) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000,00) à un milliard soixante-dix millions cinq cent cinquante-six mille cinquante-six Euro (EUR 1.070.556.056,00) par:

- l'émission de quatre cent vingt-quatre millions deux cent soixante-quinze mille sept cent quatre-vingt-dix (424.275.790) nouvelles actions de classe A (les Nouvelles Actions de Classe A);

- la création et l'émission de vingt-huit millions quatre cent quarante-huit mille sept cent quatre-vingt (28.448.780) nouvelles actions de classe B (les Nouvelles Actions de Classe B);

- la création et l'émission de cinquante-cinq millions deux cent soixante-dix mille trois cent soixante-sept (55.270.367) nouvelles actions de classe C (les Nouvelles Actions de Classe C);

- la création et l'émission de vingt-sept millions deux cent vingt mille cinq cent quatre-vingt-onze (27.220.591) nouvelles actions de classe D (les Nouvelles Actions de classe D);

ayant toutes une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes (les Nouvelles Actions).

Souscriptions - Libérations

DHHC, précitée, décide de souscrire à quatre cent vingt-quatre millions deux cent soixante-quinze mille sept cent quatre-vingt-dix (424.275.790) Nouvelles Actions de Classe A et de les libérer intégralement à leur valeur nominale de deux Euros (EUR 2,00) chacune, pour un montant total de huit cent quarante-huit millions cinq cent cinquante-et-un mille cinq cent quatre-vingt Euros (EUR 848.551.580,00), ensemble avec une prime d'émission totale d'un montant de deux milliards huit cent quarante-neuf millions six cent soixante-treize mille deux cent soixante-douze Euros et sept centimes (EUR 2.849.673.272,07) par apport en numéraire d'un montant de trois milliards six cent quatre-vingt-dix-huit millions deux cent vingt-quatre mille huit cent cinquante-deux Euros et sept centimes (EUR 3.698.224.852,07).

Le montant de trois milliards six cent quatre-vingt-dix-huit millions deux cent vingt-quatre mille huit cent cinquante-deux Euros et sept centimes (EUR 3.698.224.852,07) a été intégralement libéré et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Sur ce est intervenue Leica Microsystems (SEA) Pte. Ltd., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois de Singapour, ayant son siège social à 67, Ayer Rajah Crescent, #07-23, Singapour (139950) et enregistrée auprès de l'Autorité Régulatrice Comptable et Sociétale de Singapour sous le numéro 198600861D, ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 25 novembre 2013.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Leica Microsystems (SEA) Pte. Ltd., précitée, par l'intermédiaire de son mandataire, décide de souscrire à vingt-huit millions quatre cent quarante-huit mille sept cent quatre-vingt (28.448.780) Nouvelles Actions de Classe B et de les libérer intégralement à leur valeur nominale de deux Euros (EUR 2,00) chacune, pour un montant total de cinquante-six millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent soixante Euros (EUR 56.897.560,00), ensemble avec une prime d'émission

totale d'un montant de cent quatre-vingt-onze millions neuf cent dix-sept mille sept cent quarante-cinq Euros (EUR 191.917.745,00), par apport en nature consistant en l'apport de soixante-quinze mille cent quatre-vingt-trois (75.183) actions ayant une valeur nominale de mille Couronnes Danoises (DKK 1.000,00) chacune, dans le capital social de KaVo Finance ApS, une société à responsabilité limitée (Anpartsselskab) de droit danois, ayant son siège social à c/o Radiometer Medical ApS, Akandevej 21, 2700 Broenshoej, Danemark, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Danois sous le numéro 32287921, et évaluées à leur valeur de marché de trois cent trente-cinq millions deux cent soixante-deux mille huit cent vingt-quatre Dollars Américains (USD 335.262.824,00) correspondant au montant équivalent de deux cent quarante-huit millions huit cent quinze mille trois cent cinq Euros (EUR 248.815.305,00) selon le taux de change d'approximativement USD 1 pour EUR 0,74215 au 8 novembre 2013 (les Actifs LMSEA).

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par une déclaration d'apport de Leica Microsystems (SEA) Pte. Ltd., précitée, certifiant qu'elle est propriétaire sans restriction des Actifs LMSEA.

Réalisation effective de l'apport en nature

Leica Microsystems (SEA) Pte. Ltd., précitée, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restriction des Actifs LMSEA et possède les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- les Actifs LMSEA n'ont pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que Leica Microsystems (SEA) Pte. Ltd., précitée, ne détient de droits sur les Actifs LMSEA;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des Actifs LMSEA aux fins d'effectuer l'apport et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Sur ce est intervenue Kaltenbach & Voigt Holding GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) de droit allemand, ayant son siège social à Bismarckring 39, 88400 Biberach an der Riss, Allemagne et enregistré auprès du Tribunal d'Instance d'Ulm sous le numéro HRB 722861, ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 22 novembre 2013.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Kaltenbach & Voigt Holding GmbH, précitée, par l'intermédiaire de son mandataire, décide de souscrire à cinquante-cinq millions deux cent soixante-dix mille trois cent soixante-sept (55.270.367) Nouvelles Actions de Classe C et de les libérer intégralement à leur valeur nominale de deux Euros (EUR 2,00) chacune, pour un montant total de cent dix millions cinq cent quarante mille sept cent trente-quatre Euros (EUR 110.540.734,00), ensemble avec une prime d'émission totale d'un montant de trois cent soixante-douze millions huit cent cinquante-huit mille trois cent dix-neuf Euros (EUR 372.858.319,00), par apport en nature consistant en l'apport de quatre-vingt (80) actions ayant une valeur nominale de mille Couronnes Danoises (DKK 1.000,00) chacune, représentant l'ensemble du capital social de KaVo Holding ApS, une société à responsabilité limitée (Anpartsselskab) de droit danois, ayant son siège social à c/o Radiometer Medical ApS, Akandevej 21, 2700 Broenshoej, Danemark, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Danois sous le numéro 33067763, et évaluées à leur valeur de marché de six cent cinquante-et-un millions trois cent quarante-neuf mille cinq cent vingt-neuf Dollars Américains (USD 651.349.529,00) correspondant au montant équivalent de quatre cent quatre-vingt-trois millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinquante-trois Euros (EUR 483.399.053,00) selon le taux de change d'approximativement USD 1 pour EUR 0,74215 au 8 novembre 2013 (les Actifs KVHG).

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par une déclaration d'apport de Kaltenbach & Voigt Holding GmbH, précitée, certifiant qu'elle est propriétaire sans restriction des Actifs KVHG.

Réalisation effective de l'apport en nature

Kaltenbach & Voigt Holding GmbH, précitée, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restriction des Actifs KVHG et possède les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- les Actifs KVHG n'ont pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que Kaltenbach & Voigt Holding GmbH, précitée, ne détient de droits sur les Actifs KVHG;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des Actifs KVHG aux fins d'effectuer l'apport et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Sur ce est intervenue KaVo Dental Holding GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) de droit allemand, ayant son siège social à Bismarckring 39, 88400 Biberach an der Riss, Allemagne et enregistré auprès du Tribunal d'Instance d'Ulm sous le numéro HRB 725203, ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 21 novembre 2013.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

KaVo Dental Holding GmbH, précitée, par l'intermédiaire de son mandataire, décide de souscrire à vingt-sept millions deux cent vingt mille cinq cent quatre-vingt-onze (27.220.591) Nouvelles Actions de classe D et de les libérer intégralement à leur valeur nominale de deux Euros (EUR 2,00) chacune, pour un montant total de cinquante-quatre millions quatre cent quarante-et-un mille cent quatre-vingt-deux Euros (EUR 54.441.182,00), ensemble avec une prime d'émission totale d'un montant de cent quatre-vingt-trois millions six cent trente-deux mille deux cent quatre-vingt-trois Euros (EUR 183.632.283,00), par apport en nature consistant en (ensemble, les Actifs KDHG):

- l'apport de onze mille (11.000) actions ayant une valeur nominale d'une Couronne Danoise (DKK 1,00) chacune, dans le capital social de KaVo Dental Finance ApS, une société à responsabilité limitée (Anpartsselskab) de droit danois, ayant son siège social à c/o Radiometer Medical ApS, Akandevej 21, 2700 Broenshoej, Danemark et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Danois sous le numéro 32320120, et évaluées à leur valeur de marché de cent soixante millions trois cent soixante et onze mille huit cent quatre-vingt-douze Dollars Américains (USD 160.371.892,00) correspondant au montant équivalent de cent dix-neuf millions vingt mille Euros (EUR 119.020.000,00) selon le taux de change d'approximativement USD 1 pour EUR 0,74215 au 8 novembre 2013; et

- l'apport de soixante-dix mille quatre-vingt-dix-sept (70.097) actions ayant une valeur nominale d'une Couronne Danoise (DKK 1,00) chacune, dans le capital social de Beckman Finance ApS, une société à responsabilité limitée (Anpartsselskab) de droit danois, ayant son siège social à c/o Radiometer Medical ApS, Akandevej 21, 2700 Broenshoej, Danemark et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Danois sous le numéro 33864760, et évaluées à leur valeur de marché de cent soixante millions quatre cent seize mille neuf cent quatre-vingt-cinq Dollars Américains (USD 160.416.985,00) correspondant au montant équivalent de cent dix-neuf millions cinquante-trois mille quatre cent soixante-cinq Euros (EUR 119.053.465,00) selon le taux de change d'approximativement USD 1 pour EUR 0,74215 au 8 novembre 2013.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport en nature

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par une déclaration d'apport de KaVo Dental Holding GmbH, précitée, certifiant qu'elle est propriétaire sans restriction des Actifs KVHG.

Réalisation effective de l'apport en nature

KaVo Dental Holding GmbH, précitée, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restriction des Actifs KDHG et possède les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- les Actifs KDHG n'ont pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que KaVo Dental Holding GmbH, précitée, ne détient de droits sur les Actifs KDHG;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des Actifs KDHG aux fins d'effectuer leur apport et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du 25 novembre 2013, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison des apports en nature décrits plus haut, marquent expressément leur accord sur la description des apports en nature, sur leur évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

V. Suite aux résolutions ci-dessus, l'article 5 paragraphe premier des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à un milliard soixante-dix millions cinq cent cinquante-six mille cinquante-six Euros (EUR 1.070.556.056) représenté par:

- quatre cent vingt-quatre millions trois cent trente-huit mille deux cent quatre-vingt-dix (424.338.290) actions de classe A (les Actions de Classe A);
- vingt-huit millions quatre cent quarante-huit mille sept cent quatre-vingt (28.448.780) actions de classe B (les Actions de Classe B);
- cinquante-cinq millions deux cent soixante-dix mille trois cent soixante-sept (55.270.367) actions de classe C (les Actions de Classe C);
- vingt-sept millions deux cent vingt mille cinq cent quatre-vingt-onze (27.220.591) actions de classe D (les Actions de classe D);

d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,00) chacune, libérées intégralement.

En complément du capital, il pourra être établi un compte de prime dans lequel toute prime payée sur toute part sociale, en plus de sa valeur nominale, sera transférée. Le montant du compte de prime peut être utilisé pour le paiement de toutes les parts sociales que la Société pourrait racheter à ses associés, pour compenser toutes pertes nettes réalisées ou pour effectuer des distributions aux associés.

Toute prime d'émission versée lors de la souscription des parts sociales restera liée à ces parts sociales et sera détenue par le propriétaire de ces parts sociales».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de sept mille euros (EUR 7.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 décembre 2013. Relation: EAC/2013/15966. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013176615/386.

(130215780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Hamburg, Bergedorfer Markt 5-7 Immobilien S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 173.660.

Im Jahr zweitausenddreizehn, den neunzehnten November.

Vor uns Maître Henri Hellinckx, Notar, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Wird abgehalten, eine außerordentliche Gesellschaftergeneralversammlung der Hamburg, Bergedorfer Markt 5-7 Immobilien S.à r.l. (fortan, die "Gesellschaft"), eine société à responsabilité limitée, egründet und bestehend unter den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12,500) mit Gesellschaftssitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, gegründet durch Urkunde des Notars Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am 12. Dezember 2012, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 5. Februar 2013 unter Nummer 274, eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 173660.

Die Satzung der Gesellschaft wurde noch nicht abgeändert.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Régis Galiotto, Beamter, beruflich ansässig in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende ernennt als Sekretär und die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Frau Solange Wolter-Schieres, Beamtin, beruflich ansässig in Luxemburg.

Die Versammlung demnach ordnungsgemäß zusammengesetzt, ersucht der Vorsitzende den Notar folgende Erklärungen zu darzulegen:

I. Dass die Tagesordnung der Versammlung folgende ist:

Agenda

1. Entscheidung den Gesellschaftszweck der Gesellschaft abzuändern um fortan wie folgt zu lauten:

" Art. 3. Zweck.

3.1 Hauptzweck der Gesellschaft ist der direkte oder indirekte Erwerb, das Halten, Verwalten, die Entwicklung und der Verkauf von Beteiligungen und Anteilen an luxemburgischen oder ausländischen juristischen Personen, Körperschaften und/oder Personen- und Kapitalgesellschaften (jeweils eine "Tochtergesellschaft"), und zwar in jeder Form gleich welcher Art und insbesondere auch im Wege der Gründung, sowie die Geschäfte der Tochtergesellschaften zu führen.

3.2 Die Gesellschaft kann - direkt und/oder (ggf. auch mehrfach) indirekt über ihre Tochtergesellschaften - grundstücks- und immobilienbezogene Investitionen tätigen, insbesondere Grundstücke erwerben, halten, verwalten, entwickeln und veräußern.

3.3 Die Gesellschaft kann auch, direkt oder indirekt, in Vermögenswerte, gleich welcher Art investieren, diese erwerben, halten oder über sie verfügen, in jeder Form gleich welcher Art.

3.4 Die Gesellschaft darf insbesondere folgende Geschäfte tätigen, wobei es sich versteht, dass die Gesellschaft keine Geschäfte tätigen wird, die sie in eine Tätigkeit involvieren würde, die als regulierte Aktivität im Finanzbereich zu betrachten ist:

(a) sich Geld, in welcher Form auch immer, zu leihen oder Kredite, in welcher Form auch immer, zu erhalten und Geld aufzunehmen, insbesondere durch, aber nicht beschränkt auf, die Ausgabe, immer auf privater Basis, von Anleihen, Schuldscheinen, Eigenwechsellern und anderen Schuld- oder Kapitalinstrumenten, seien sie konvertibel oder nicht, und durch die Verwendung von Finanzderivaten oder auf andere Art;

(b) Geld vorzuschießen, auszuleihen oder zu hinterlegen oder Kredit zu vergeben, an oder mit, oder irgendein Schuldinstrument, welches von einer luxemburgischen oder ausländischen juristischen Person ausgegeben wurde, zu zeichnen oder zu kaufen, unter geeignet erscheinenden Bedingungen, mit oder ohne Sicherheit;

(c) Garantien, Haftungsübernahmen, Bürgschaften, Verpfändungen und/oder jede andere Form von Sicherheit abschließen/gewähren, sei es durch persönliche Verpflichtung oder durch Hypothek oder Belastung des Unternehmens oder eines Teils davon, von (gegenwärtigen oder künftigen) Vermögenswerten oder durch alle oder eine dieser Methoden, und zwar sowohl für die Ausführung von Verträgen oder Verpflichtungen der Gesellschaft als auch für die Ausführung von Verträgen oder Verpflichtungen oder anderweitig zu Gunsten ihrer Tochtergesellschaften und/oder Schwestergesellschaften, innerhalb der Grenzen und im Einklang mit den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts. „Schwestergesellschaft“ umfasst Gesellschaften an denen die Gesellschafter der Gesellschaft direkt oder indirekt zu mindestens fünfzig Prozent (50%) am Stammkapital beteiligt sind.

3.5 Die Gesellschaft kann alle rechtlichen, geschäftlichen, technischen und finanziellen Investitionen oder Transaktionen vornehmen und allgemein alle Transaktionen tätigen, die notwendig sind, um ihren Gesellschaftszweck zu erfüllen, sowie alle Transaktionen, die in direkter oder indirekter Verbindung zu der Erleichterung der Erfüllung ihres Gesellschaftszwecks in allen oben beschriebenen Bereichen stehen.“;

2. Entscheidung Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft dementsprechend abzuändern.

3. Verschiedenes.

II. Dass die Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, die Vollmachtträger der vertretenen Gesellschafter und die Anzahl ihrer Anteile in einer Anwesenheitsliste gezeigt werden. Diese Anwesenheitsliste, von den Gesellschaftern, den Vollmachtträgern der vertretenen Gesellschafter und durch das Büro der Versammlung unterschrieben, werden dieser Urkunde beigelegt und mit dieser gleichzeitig bei den Registrierungsbehörden hinterlegt.

Die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter werden "ne varietur" von den erschienen Parteien initialisiert und werden dieser Urkunde ebenfalls beigelegt.

III. Dass nach Anwesenheitsliste das gesamte Gesellschaftskapital bei der gegenwärtigen Versammlung anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, dass sie eine ordnungsgemäße Mitteilung erhalten haben und Kenntnis der Tagesordnung vor dieser Versammlung hatten und keine weiteren Einberufungsformalitäten notwendig waren.

IV. Dass die gegenwärtige Versammlung ordnungsgemäß begründet ist und demnach über alle Punkte der Tagesordnung gültig beraten kann.

Die Gesellschaftergeneralversammlung hat den unterzeichnenden Notar ersucht folgende Beschlüsse aufzunehmen:

Erster Beschluss

Die Gesellschaftergeneralversammlung beschließt einstimmig den Gesellschaftszweck der Gesellschaft abzuändern um fortan wie folgt zu lauten:

"Hauptzweck der Gesellschaft ist der direkte oder indirekte Erwerb, das Halten, Verwalten, die Entwicklung und der Verkauf von Beteiligungen und Anteilen an luxemburgischen oder ausländischen juristischen Personen, Körperschaften und/oder Personen- und Kapitalgesellschaften (jeweils eine "Tochtergesellschaft"), und zwar in jeder Form gleich welcher Art und insbesondere auch im Wege der Gründung, sowie die Geschäfte der Tochtergesellschaften zu führen.

Die Gesellschaft kann - direkt und/oder (ggf. auch mehrfach) indirekt über ihre Tochtergesellschaften - grundstücks- und immobilienbezogene Investitionen tätigen, insbesondere Grundstücke erwerben, halten, verwalten, entwickeln und veräußern.

Die Gesellschaft kann auch, direkt oder indirekt, in Vermögenswerte, gleich welcher Art investieren, diese erwerben, halten oder über sie verfügen, in jeder Form gleich welcher Art.

Die Gesellschaft darf insbesondere folgende Geschäfte tätigen, wobei es sich versteht, dass die Gesellschaft keine Geschäfte tätigen wird, die sie in eine Tätigkeit involvieren würde, die als regulierte Aktivität im Finanzbereich zu betrachten ist:

(a) sich Geld, in welcher Form auch immer, zu leihen oder Kredite, in welcher Form auch immer, zu erhalten und Geld aufzunehmen, insbesondere durch, aber nicht beschränkt auf, die Ausgabe, immer auf privater Basis, von Anleihen, Schuldscheinen, Eigenwechsellern und anderen Schuld- oder Kapitalinstrumenten, seien sie konvertibel oder nicht, und durch die Verwendung von Finanzderivaten oder auf andere Art;

(b) Geld vorzuschießen, auszuleihen oder zu hinterlegen oder Kredit zu vergeben, an oder mit, oder irgendein Schuldinstrument, welches von einer luxemburgischen oder ausländischen juristischen Person ausgegeben wurde, zu zeichnen oder zu kaufen, unter geeignet erscheinenden Bedingungen, mit oder ohne Sicherheit;

(c) Garantien, Haftungsübernahmen, Bürgschaften, Verpfändungen und/oder jede andere Form von Sicherheit abschließen/gewähren, sei es durch persönliche Verpflichtung oder durch Hypothek oder Belastung des Unternehmens oder eines Teils davon, von (gegenwärtigen oder künftigen) Vermögenswerten oder durch alle oder eine dieser Methoden, und zwar sowohl für die Ausführung von Verträgen oder Verpflichtungen der Gesellschaft als auch für die Ausführung von Verträgen oder Verpflichtungen oder anderweitig zu Gunsten ihrer Tochtergesellschaften und/oder Schwestergesellschaften, innerhalb der Grenzen und im Einklang mit den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts. „Schwestergesellschaft“ umfasst Gesellschaften an denen die Gesellschafter der Gesellschaft direkt oder indirekt zu mindestens fünfzig Prozent (50%) am Stammkapital beteiligt sind.

Die Gesellschaft kann alle rechtlichen, geschäftlichen, technischen und finanziellen Investitionen oder Transaktionen vornehmen und allgemein alle Transaktionen tätigen, die notwendig sind, um ihren Gesellschaftszweck zu erfüllen, sowie alle Transaktionen, die in direkter oder indirekter Verbindung zu der Erleichterung der Erfüllung ihres Gesellschaftszwecks in allen oben beschriebenen Bereichen stehen."

Zweiter Beschluss

Die Gesellschaftergeneralversammlung beschließt einstimmig Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft abzuändern um den vorangegangenen Beschluss umzusetzen. Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft soll fortan wie folgt lauten:

" Art. 3. Zweck.

3.1 Hauptzweck der Gesellschaft ist der direkte oder indirekte Erwerb, das Halten, Verwalten, die Entwicklung und der Verkauf von Beteiligungen und Anteilen an luxemburgischen oder ausländischen juristischen Personen, Körperschaften und/oder Personen- und Kapitalgesellschaften (jeweils eine "Tochtergesellschaft"), und zwar in jeder Form gleich welcher Art und insbesondere auch im Wege der Gründung, sowie die Geschäfte der Tochtergesellschaften zu führen.

3.2 Die Gesellschaft kann - direkt und/oder (ggf. auch mehrfach) indirekt über ihre Tochtergesellschaften - grundstücks- und immobilienbezogene Investitionen tätigen, insbesondere Grundstücke erwerben, halten, verwalten, entwickeln und veräußern.

3.3 Die Gesellschaft kann auch, direkt oder indirekt, in Vermögenswerte, gleich welcher Art investieren, diese erwerben, halten oder über sie verfügen, in jeder Form gleich welcher Art.

3.4 Die Gesellschaft darf insbesondere folgende Geschäfte tätigen, wobei es sich versteht, dass die Gesellschaft keine Geschäfte tätigen wird, die sie in eine Tätigkeit involvieren würde, die als regulierte Aktivität im Finanzbereich zu betrachten ist:

(a) sich Geld, in welcher Form auch immer, zu leihen oder Kredite, in welcher Form auch immer, zu erhalten und Geld aufzunehmen, insbesondere durch, aber nicht beschränkt auf, die Ausgabe, immer auf privater Basis, von Anleihen, Schuldscheinen, Eigenwechseln und anderen Schuld- oder Kapitalinstrumenten, seien sie konvertibel oder nicht, und durch die Verwendung von Finanzderivaten oder auf andere Art;

(b) Geld vorzuschießen, auszuleihen oder zu hinterlegen oder Kredit zu vergeben, an oder mit, oder irgendein Schuldinstrument, welches von einer luxemburgischen oder ausländischen juristischen Person ausgegeben wurde, zu zeichnen oder zu kaufen, unter geeignet erscheinenden Bedingungen, mit oder ohne Sicherheit;

(c) Garantien, Haftungsübernahmen, Bürgschaften, Verpfändungen und/oder jede andere Form von Sicherheit abschließen/gewähren, sei es durch persönliche Verpflichtung oder durch Hypothek oder Belastung des Unternehmens oder eines Teils davon, von (gegenwärtigen oder künftigen) Vermögenswerten oder durch alle oder eine dieser Methoden, und zwar sowohl für die Ausführung von Verträgen oder Verpflichtungen der Gesellschaft als auch für die Ausführung von Verträgen oder Verpflichtungen oder anderweitig zu Gunsten ihrer Tochtergesellschaften und/oder Schwestergesellschaften, innerhalb der Grenzen und im Einklang mit den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts. „Schwestergesellschaft“ umfasst Gesellschaften an denen die Gesellschafter der Gesellschaft direkt oder indirekt zu mindestens fünfzig Prozent (50%) am Stammkapital beteiligt sind.

3.5 Die Gesellschaft kann alle rechtlichen, geschäftlichen, technischen und finanziellen Investitionen oder Transaktionen vornehmen und allgemein alle Transaktionen tätigen, die notwendig sind, um ihren Gesellschaftszweck zu erfüllen, sowie alle Transaktionen, die in direkter oder indirekter Verbindung zu der Erleichterung der Erfüllung ihres Gesellschaftszwecks in allen oben beschriebenen Bereichen stehen."

Da nunmehr die Tagesordnung erschöpft ist und kein Aktionär weiter das Wort ergreift, wird die Generalversammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde aufgenommen wird in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung des Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. GALIOTTO, S. WOLTER-SCHIERES und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2013. Relation: LAC/2013/54039. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 17. Dezember 2013.

Référence de publication: 2013176787/154.

(130216234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Appledore Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 164.786.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the second day of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Pearl Invest and Trade Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Belize with registered office at Withfield Tower, Third Floor, 4792 Coney Drive, P.O. Box 1777, Belize City, Belize

here represented by Mr. Max Mayer, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg

by virtue of a proxy given under private seal, such proxy having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

1.- That the limited liability company "Appledore Investments S.à r.l.", with registered office at L-5365, 6C Rue Gabriel Lippmann, (R.C.S. Luxembourg section B number 164786), has been incorporated by deed of Notary Jean SECKLER, on the 22 November 2011, published in the Mémorial C number 3201 of the 29 December 2011

2.- That company's capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each.

3.- That the appearer is the holder of all the shares of the company "Appledore Investments S.à r.l."

4.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company "Appledore Investments S.à r.l." which has discontinued all activities.

5.- That the appearing party declares that he has taken over all the assets and liabilities of the company "Appledore Investments S.à r.l."

6.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

7.- That the liquidation of the dissolved company "Appledore Investments S.à r.l." is to be construed as definitely terminated and liquidated.

8.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the company for the performance of their assignment.

9.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Rue Gabriel Lippmann.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at EUR 800.-.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, known to the notary, by surnames, Christian names, civil status and residences, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le deux décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

A COMPARU:

Pearl Invest and Trade Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois Belize ayant son siège social à Withfield Tower, Third Floor, 4792 Coney Drive, P.O. Box 1777, Belize City, Belize

ici représentée par Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1.- Que la société à responsabilité limitée "Appledore Investments S.à.r.l.", ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C Rue Gabriel Lippmann, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 164786), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 novembre 2011, publié au Mémorial C numéro 3201 du 29 décembre 2011.

2.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12,500.- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

3.- Que le comparant est l'associé unique de la prédite société "Appledore Investments S.à.r.l."

4.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société "Appledore Investments S.à.r.l.", qui a arrêté ses activités.

5.- Que le comparant déclare avoir repris tous les éléments d'actifs et de passifs de la société "Appledore Investments S.à.r.l."

6.- Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu au comparant et qu'il assure le paiement de toutes les dettes de la société, même inconnues à l'instant.

7.- Que la liquidation de la société "Appledore Investments S.à.r.l." est à considérer comme définitivement close.

8.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants actuels de la société pour l'exécution de leur mandat.

9.- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Rue Gabriel Lippmann..

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 800,- EUR.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max Mayer, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 05 décembre 2013. Relation GRE/2013/4934. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 16 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175339/88.

(130213955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Revco s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.974.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Référence de publication: 2013182877/10.

(130222227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

CORPORE + SANO Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 167.834.

L'an deux mille treize, le cinquième jour du mois de décembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société à responsabilité limitée de droit français "CHRYSALIDE FINANCE", établie et ayant son siège social à F-75008 Paris, 168, Boulevard Haussmann, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 531 659 175,

ici dûment représentée par son gérant Monsieur Yann ROYER de LINCLAYS, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à F-75008 Paris, 168, Boulevard Haussmann (France);

2) La société à responsabilité limitée de droit français "HANNAH PartICIPATIONS", établie et ayant son siège social à F-75003 Paris, 64, rue Vieille du Temple, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 753 132 299,

ici dûment représentée par son gérant Monsieur Alain MAAREK, Chef d'entreprise, demeurant à F-60260 Lamorlaye, 73, rue de Gouvieux (France);

3) Monsieur Patrick CAMBIER, Administrateur de sociétés, né à Roubaix (France), le 19 juillet 1953, demeurant à B-1640 Rhode-Saint-Genèse, 19A, avenue des Erables (Belgique);

4) Monsieur Philippe BOLEA, Chef d'entreprise, né au Puy en Velay (France), le 21 avril 1960, demeurant à F-43700 Saint-Germain Laprade, 13, avenue de Pebellit (France),

ici représenté par Monsieur Yann ROYER de LINCLAYS, pré-qualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

5) La société anonyme de droit suisse "STEMATT Consulting AG", établie et ayant son siège social à CH-6003 Lucerne, Winkelriedstrasse 35, inscrite au Registre du Commerce du Canton de Lucerne sous le numéro CH-153.406.743,

dûment représentée par son membre Monsieur Stephan EISENHAUER, consultant, demeurant à F-64110 Rontignon, 4 chemin de la glandée,

ici représenté par Monsieur Yann ROYER de LINCLAYS, pré-qualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

6) La société à responsabilité limitée de droit français "CH2", établie et ayant son siège social à F-59800 Lille, 95, boulevard Carnot, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille sous le numéro 751 697 095,

dûment représentée par son gérant Monsieur Hervé CLICHE, Chef d'entreprise, né à Cambrai (France), le 13 juin 1955, demeurant à F-59800 Lille, 1, rue du Quai (France),

ici représenté par Monsieur Yann ROYER de LINCLAYS, pré-qualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

7) Monsieur Alexandre CAMBIER, Chef de Projet, né à La Garenne-Colombe (France), le 14 décembre 1985, demeurant à F-92800 Puteaux, 18 avenue George Pompidou,

ici représenté par Monsieur Patrick CAMBIER, administrateur de sociétés, né à Roubaix (France), le 19 juillet 1953, demeurant à B-1640 Rhode-Saint-Genèse, 19A, avenue des Erables (Belgique), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

8) Monsieur Christian CHAMBORD, Chef d'entreprise, né à Paris (France), le 29 août 1956, demeurant à B-1180 Bruxelles, chaussée de Waterloo 965,

ici représenté par Monsieur Yann ROYER de LINCLAYS, pré-qualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante sub 1), seule et unique associée actuelle ("Associé Unique") de la société à responsabilité limitée "CORPORE + SANO Benelux S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 167834, (la "Société"), a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1150 du 8 mai 2012,

et les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

- Que l'Associé Unique, détenant 100% des parts sociales dans la Société ainsi que les droits de vote y attachés, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire des associés, a délibéré sur les objets portés à l'ordre du jour

suivant, étant entendu que les comparants sub 2) à 8), en tant que nouveaux associés (les "Nouveaux Associés") participeront et voteront uniquement pour les besoins des points 5 et seqq

- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Echange des cinq cents (500) parts sociales existantes avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune contre douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million cinq cent soixante mille euros (1.560.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à un million cinq cent soixante-douze mille cinq cents euros (1.572.500,- EUR), par la création et l'émission d'un million cinq cent soixante mille (1.560.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de la décision relative à l'augmentation de capital proposée;

3. Souscription des un million cinq cent soixante mille (1.560.000) parts sociales nouvelles comme suit:

- la société "CHRYSALIDE FINANCE": 800.000 parts sociales;
- la société "HANNAH PartICIPATIONS": 400.000 parts sociales;
- Monsieur Patrick CAMBIER: 100.000 parts sociales;
- Monsieur Philippe BOLEA: 100.000 parts sociales;
- la société "STEMATT Consulting AG": 100.000 parts sociales;
- la société "CH2": 20.000 parts sociales;
- Monsieur Alexandre CAMBIER: 20.000 parts sociales;
- Monsieur Christian CHAMBORD: 20.000 parts sociales;

4. Libération intégrale des nouvelles parts sociales par les souscripteurs prédits moyennant apport en nature consistant en la conversion en capital de créances certaines, liquides et exigibles qu'ils détiennent à l'encontre de la Société;

5. Transfert du siège social à L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann;

6. Changement de la forme juridique de la Société, pour la transformer de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) en société anonyme (S.A.);

7. Modification de la dénomination sociale de la Société en "CORPORE + SANO Benelux S.A.";

8. Refonte complète des Statuts de manière à les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société;

9. Démission de Monsieur Yann ROYER de LINCLAYS de sa fonction de gérant unique, avec décharge;

10. Nomination des membres du conseil d'administration et détermination de la durée de leurs mandats;

11. Nomination du commissaire aux comptes et détermination de la durée de son mandat;

12. Divers.

ET A L'INSTANT, l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'échanger les cinq cents (500) parts sociales existantes avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune contre douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant d'un million cinq cent soixante mille euros (1.560.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à un million cinq cent soixante-douze mille cinq cents euros (1.572.500,- EUR), par la création et l'émission d'un million cinq cent soixante mille (1.560.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir de ce jour.

Troisième résolution

L'Associé Unique approuve l'entrée dans le capital social de la Société des Messieurs Patrick CAMBIER, Philippe BOLEA, Alexandre CAMBIER et Christian CHAMBORD, pré-qualifiés, ainsi que des sociétés "HANNAH PartICIPATIONS", "STEMATT Consulting AG", et "CH2", pré-désignées et qualifiés comme les Nouveaux Associés.

Souscription et Libération

L'Associé Unique constate que les un million cinq cent soixante mille (1.560.000) parts sociales nouvelles sont souscrites comme suit:

- la société "CHRYSALIDE FINANCE": 800.000 parts sociales;
- la société "HANNAH PartICIPATIONS": 400.000 parts sociales;
- Monsieur Patrick CAMBIER: 100.000 parts sociales;

- Monsieur Philippe BOLEA: 100.000 parts sociales;
- la société "STEMATT Consulting AG": 100.000 parts sociales;
- la société "CH2": 20.000 parts sociales;
- Monsieur Alexandre CAMBIER: 20.000 parts sociales;
- Monsieur Christian CHAMBORD: 20.000 parts sociales;

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par les souscripteurs prédits moyennant apport en nature consistant en conversion en capital de créances certaines, liquides et exigibles, à hauteur d'un million cinq cent soixante mille euros (1.560.000,- EUR), qu'ils détiennent à l'encontre de la Société (les "Créances").

Preuve de l'existence de l'apport en nature

La justification de l'existence et de la valeur des Créances a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un bilan intermédiaire de la Société au 26 novembre 2013 (le "Bilan Intermédiaire") et d'un certificat de gérance (le "Certificat de Gérance") émis le 5 décembre 2013, qui montre que la valeur des Créances apportées à la Société représente au moins un million cinq cent soixante mille euros (1.560.000,- EUR).

Le Certificat de Gérance et le Bilan Intermédiaire, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte afin d'être enregistrés avec lui.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, les Nouveaux Associés, désormais autorisés à voter, rejoignent l'Associé Unique en assemblée générale extraordinaire des associés (l'"Assemblée") pour les besoins des résolutions à suivre.

Sur ce, l'Assemblée décide:

- de transférer le siège social à L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann;
- de modifier la forme juridique de la Société sans changement de sa personnalité juridique et d'adopter la forme d'une société anonyme;
- de convertir et de requalifier les un million cinq cent soixante-douze mille cinq cents (1.572.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR), toutes souscrites et intégralement libérées de la Société sous son ancienne forme de société à responsabilité limitée en un million cinq cent soixante-douze mille cinq cents (1.572.500) actions de la Société sous la forme de société anonyme avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, ayant les droits et privilèges tels que définis dans les Statuts de la Société; toutes les actions restant détenues par les associés actuels de la Société au prorata de leur participation; et
- de modifier la dénomination sociale en "CORPORE + SANO Benelux S.A."

L'Assemblée constate que:

- par cette transformation de la société à responsabilité limitée en une société anonyme, aucune nouvelle société n'est créée.
- la société anonyme est la continuation de la société à responsabilité limitée telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique;
- le capital et les réserves demeurant intacts de même que tous les éléments d'actifs et de passifs, les amortissements, les moins-values et les plus-values, et
- la société anonyme continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société à responsabilité limitée.

Rapport d'évaluation

Le changement de la forme légale de la Société est effectué sur la base d'un rapport, daté du 5 décembre 2013, satisfaisant les articles 26-1 et 31-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et établi par "FIDEWA - CLAR S.A.", une société anonyme, avec siège social à L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau, agissant comme réviseur d'entreprises agréé indépendant au Grand-Duché de Luxembourg, sous la signature de Messieurs Raphael LOSCHETTER et Horst SCHNEIDER.

La conclusion du rapport est la suivante:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des actifs et passifs transférés de la société CORPORE+SANO BENELUX S. à r. l., après augmentation de capital par apports autres qu'en numéraire pour un montant de EUR 1.560.000,-, ne correspond pas au moins aux 1.572.500 actions à émettre, d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de la transformation de la société en société anonyme en accord avec les articles 31-1 et 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ne peut pas être utilisé à d'autres fins."

Un exemplaire du rapport du réviseur d'entreprises, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de procéder à une refonte complète des Statuts afin d'y refléter, entre autres, le changement de la forme juridique et en vue de les mettre en concordance avec ce qui précède et pour les adapter aux dispositions réglementant les sociétés anonymes.

Les STATUTS de la Société doivent désormais être lus comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "CORPORE + SANO Benelux S.A." (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que par les présents statuts.

Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange (Grand-Duché de Luxembourg). Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une simple décision du conseil d'administration la Société ou, dans le cas d'un administrateur unique, par une décision de l'administrateur unique.

La durée de la Société est illimitée.

Art. 2. La Société a pour objet la prise d'intérêt et de participations dans toutes sociétés commerciales, industrielles, artisanales, financières, mobilières, immobilières dans le secteur médical et paramédical, et plus particulièrement la distribution pharmaceutique, dans le respect de la réglementation en vigueur.

La Société peut effectuer toutes prestations de services et de conseils en matière de ressources humaines, informatique, management, communication, finance, marketing et achats envers les sociétés du groupe - qu'il s'agisse de participations directes ou indirectes - ainsi qu'envers les sociétés faisant partie du Réseau CORPORE+SANO.

La Société a aussi pour objet les activités d'une société de financement de groupe, et, en tant que telle, la fourniture de tout type d'assistance financière à des sociétés faisant partie du Réseau CORPORE+SANO.

La Société peut exercer toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle peut notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son compte que pour le compte d'autrui.

En outre elle peut réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement; elle peut contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations et de titres de créance, sauf par voie d'émission publique et elle peut investir dans l'acquisition de marques, brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature que se soit.

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à un million cinq cent soixante-douze mille cinq cents euros (1.572.500,- EUR), représenté par un million cinq cent soixante-douze mille cinq cents (1.572.500) actions avec une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune, intégralement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La Société est administrée par un conseil composé de cinq membres au moins, actionnaires ou non. Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque forme que se soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par lettre, fax ou tout autre moyen de communication, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de quatre administrateurs, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou de l'administrateur-délégué.

Art. 6. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à quatorze heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées seront faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes avec l'approbation du commissaire aux comptes et en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La Société peut acquérir ses propres actions dans le cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 12. La loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Sixième résolution

L'Assemblée constate la fin du mandat du gérant de la Société Monsieur Yann ROYER de LINCLAYS sous l'ancienne forme de société à responsabilité limitée et décide, pour autant que de besoin, de lui accorder, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'en date de ce jour.

Septième résolution

L'Assemblée décide de fixer le nombre des membres du conseil d'administration à sept (7) et nomme aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Yann ROYER de LINCLAYS, gérant de sociétés, né à Suresnes (France), le 25 mai 1970, demeurant professionnellement à F-75008 Paris, 168, Boulevard Haussmann;

b) Monsieur Patrick CAMBIER, Administrateur de sociétés, né à Roubaix (France), le 19 juillet 1953, demeurant à B-1640 Rhode-Saint-Genèse, 19A, avenue des Erables;

c) La société à responsabilité limitée de droit français "HANNAH Participations", établie et ayant son siège social à F-75003 Paris, 64, rue Vieille du Temple, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 753 132 299;

d) Monsieur Hervé CLICHE, Chef d'entreprise, né à Cambrai (France), le 13 juin 1955, demeurant à F-59800 Lille, 1, rue du Quai (France);

e) Monsieur Philippe BOLEA, Chef d'entreprise, né au Puy en Velay (France), le 21 avril 1960, demeurant à F-43700 Saint-Germain Laprade, 13, avenue de Pebellit;

f) Monsieur Christian CHAMBORD, Chef d'entreprise, né à Paris (France), le 29 août 1956, demeurant à B-1180 Bruxelles, chaussée de Waterloo 965; et

g) Monsieur Stephan EISENHAUER, consultant, né à Münden (Allemagne), le 13 mars 1953, demeurant à F-64110 Rontignon, 4 chemin de la glandée.

Les mandats des administrateurs expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.

Huitième résolution

L'Assemblée nomme la société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "EURAUDIT S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B; sous le numéro 42889, aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.

Clôture de l'assemblée:

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de trois mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Y. ROYER de LINCLAYS, A. MAAREK, P. CAMBIER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2013 LAC/2013/56266. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013177675/306.

(130217620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Mago Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.828.

L'an deux mille treize, le quinze novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Hugo MEUNIER, directeur général adjoint, né le 2 novembre 1992 à Fontaine-les-Dijon, demeurant à L-2680 Luxembourg, 30, rue de Vianden,

2) Monsieur Christophe JACQUARD, responsable recherche et développement, né le 26 juillet 1955 à Châlon-sur-Saône, demeurant à L-2311 Luxembourg, 51A, Avenue Pasteur,

3) Monsieur Jérôme MEUNIER, directeur général, né le 20 septembre 1967 à Dijon, demeurant à L-2680 Luxembourg, 30, rue de Vianden,

tous trois ici représentés par Monsieur Hervé TYDGAT, comptable confirmé, demeurant à F-51800 Moiremont, 2, rue de la Mairie, spécialement mandaté à cet effet par procurations sous seing privé.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Mago Invest", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 106828, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 25 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 732 du 23 juillet 2005 et dont les statuts

ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 427 du 17 février 2012;

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé du 6 novembre 2013, Monsieur Jean-Michel COLLOT-de GASPERI, directeur de société, né le 30 mai 1960 à Dijon, France, demeurant à F-21000 Dijon, 5, rue du Jardin des Plantes, a cédé vingt-sept (27) parts sociales qu'il détenait dans la Société à Monsieur Jérôme MEUNIER, prénommé.

Cette cession de parts sociales est approuvée et Monsieur Jean-Michel COLLOT-de GASPERI, prénommé, en sa qualité de gérant unique, la considère comme dûment signifiée à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire susdit est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession.

Il a droit aux bénéfices à partir de la même date et est subrogé à partir de cette même date dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jean-Michel COLLOT-de GASPERI, prénommé, de son mandat de gérant unique de la société et décide de lui accorder décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Jérôme MEUNIER, prénommé, comme gérant unique de la société, pour une durée indéterminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. TYDGAT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2013. LAC/2013/52253. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Référence de publication: 2013169794/53.

(130206000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Revesta S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 29.807.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013182878/9.

(130222351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

TGC Luxembourg GMBH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6755 Grevenmacher, 1, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 137.946.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/12/2013.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2013182995/12.

(130223316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.